



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fichiers informatisés

Question écrite n° 31846

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le projet de décret instituant le fichier EDVIRSP (Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique). Il souhaiterait savoir dans quels délais ce décret sera publié au Journal officiel.

Texte de la réponse

Le projet de décret portant création de l'application concernant l'exploitation documentaire et la valorisation de l'information relative à la sécurité publique a été soumis pour avis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés le 19 septembre 2008 conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La Commission a rendu son avis sur le projet de décret par la délibération n° 2008-459 du 20 novembre 2008. Le décret sera publié au Journal officiel après son examen par le Conseil d'État.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31846

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8522

Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1365